

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progrès

Décret n° 2023-688 du 30 juin 2023
portant convocation du Parlement réuni en Congrès

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution,

DECRETE :

Article premier : Le Parlement réuni en Congrès est convoqué le vendredi 7 juillet 2023 en application de l'article 127 de la Constitution, pour l'adresse de Son Excellence Monsieur William RUTO, Président de la République du Kenya, aux parlementaires.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 30 juin 2023



Denis SASSOU-N'GUESSO.-